

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.139

L'An deux Mille Seize, le 8 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 décembre 2016

DATE D’AFFICHAGE

Le 2 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON’S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. R-L. CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PARRAINAGE DU 1^{er} RÉGIMENT D’INFANTRIE DE MARINE (1^{er} RIMa) D’ANGOULÈME, AGRÉMENT DU PARRAINAGE AUPRES DU CHEF D’ETAT-MAJOR DE L’ARMÉE DE TERRE ET ADHÉSION À L’ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES DES FORCES ARMÉES

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Un parrainage a pour objet d'établir un rapport privilégié entre une collectivité territoriale et sa population d'une part, et les personnels de l'Unité opérationnelle d'autre part.

Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de ce que sont déjà les jumelages, pour créer et favoriser échanges et rencontres ; ce alors que les militaires sont de plus en plus sollicités que ce soit sur les théâtres d'opérations extérieurs, sur le territoire national ou en Outre-Mer.

Être marraine d'une unité militaire est pour la collectivité qui s'y oblige, un authentique privilège : une même unité militaire ne peut, en effet, avoir qu'une - et une seule - marraine, et ce, pour toute sa durée d'existence. De même, une collectivité marraine ne peut avoir qu'une - et une seule - unité militaire filleule. Aussi, le processus qui conduit à l'agrément d'un parrainage par l'autorité militaire, est-il contraignant, et parfois long.

L'Association des Villes Marraines réunit l'ensemble des collectivités territoriales, Communes, Départements et Régions, qui parrainent chacune une unité opérationnelle des forces armées. Elle est indépendante des Armées.

Depuis sa création en 1986, l'Association des Villes Marraines a défini un concept en matière de parrainage, en étroite concertation avec l'autorité militaire. Du soldat à l'écu de la Nation, le parrainage reste fidèle à la conception française et républicaine de la Défense.

De fait, l'Association des Villes Marraines est l'expression institutionnelle du soutien moral de la Nation à ses forces armées.

Par des courriers en date des 17 août et 14 septembre 2016, le Général d'Armée Jean-Pierre BOSSER, Chef d'État-major de l'armée de Terre, a été saisi du projet de parrainage entre la Ville de Royan et le 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine (1^{er} R.I.M.a) d'Angoulême.

Le choix du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine (1^{er} R.I.M.a) d'Angoulême se fonde essentiellement sur des motivations historiques, géographiques et sécuritaires. En fait, la participation du 5^{ème} Régiment Interarmes d'Outre-Mer (5^{ème} R.I.A.O.M), créé en 1890 à partir du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine, aux combats de la Poche de Royan, dont le 70^{ème} anniversaire a été commémoré en 2015, donne, il est vrai, une réelle assise à cette demande.

Alors qu'est engagée une réflexion visant à repenser le maillage territorial de l'Armée de Terre, ainsi qu'à réinvestir les déserts militaires et à développer la « réserve opérationnelle », pour lutter efficacement contre le terrorisme, ce parrainage avec un régiment proche géographiquement, trouverait tout son sens pour la Ville de Royan.

Cet été, le soutien, dans le cadre de l'opération « Sentinelle », des grandes manifestations estivales par une section d'un régiment de l'armée de Terre, a été précieux et particulièrement apprécié de la population royannaise.

Ce parrainage renforcerait le lien armées-Nation, et marquerait l'attachement des Royannais à leur outil de défense.

Par une lettre en date du 26 septembre 2016, le Général d'Armée Jean-Pierre BOSSER, Chef d'État-major de l'armée de Terre, a donné son accord.

Désormais, la demande de parrainage doit s'effectuer sous l'égide de l'Association des Villes Marraines des forces armées.

Cela nécessite qu'une délibération soit prise par le Conseil municipal, votée à l'unanimité, pour réglementairement valider cet engagement.

En effet, ainsi que le rappelle l'Association des Villes Marraines : *« les armées ne pouvant être l'enjeu de querelles partisans, et l'effort de Défense procédant d'une certaine forme de consensus politique, l'unanimité du Conseil municipal est requise : c'est une règle stricte librement consentie – qui revêt toute la force d'un symbole – à laquelle l'ensemble des collectivités marraines existantes s'est obligé. Elle garantit à la fois la pleine et entière motivation des Élus, et la nécessaire neutralité politique de cette décision ».*

Il vous est donc proposé :

- de demander l'agrément du parrainage du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine (1^{er} R.I.M.a) auprès du Chef d'État-major de l'armée de Terre, sous couvert de l'Association des Villes Marraines des forces armées ;
- d'adhérer à l'Association des Villes Marraines des forces armées, afin de mener à bien ce projet de parrainage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à demander l'agrément du parrainage du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine (1^{er} R.I.M.a) auprès du Chef d'État-major de l'armée de Terre, sous couvert de l'Association des Villes Marraines des forces armées,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à adhérer à l'association des Villes Marraines des Forces Armées et de prendre en charge les dépenses liées au parrainage,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à poursuivre cette action et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 décembre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO